

La société [FRENEHARD ET MICHAUX](#) / T : 02.33.34.75.99 basée à Saint-Symphorien-des-Bruyères a été condamnée par le tribunal correctionnel d'Alençon hier jeudi 26 janvier 2023 après que l'un de ses salariés ait attaqué l'employeur en justice pour un manque de sécurité et de protection dans cette activité de fabrication de crochets de gouttières en métal. Le salarié s'est brûlé le bras à l'acide et l'entreprise a été jugée comme entièrement responsable.